

MAIRIE DE SAINT MICHEL DE LANES

Place de la Mairie
11 410 - Saint Michel de Lanès
Tél/ Fax : 04.68.60.30.87

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
SEANCE du 29 mars 2014 - Délibération n° 7/2014

Objet : Election des délégués représentant la commune au sein du Syndicat Lauragais Audois

L'an deux mille quatorze et le vingt neuf mars à 11 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Saint Michel de Lanès, sous la présidence de Thierry LEGUEVAQUES.

Étaient présents : Mme SOTO Jacqueline, Mme BORDENEUVE Elodie, Mr RAZAT Michel, Mr RIVIERE Alain, Mme BARRIENTOS Isabelle, Mme RAHM Nancy, Mr PRADALIER Henri, Mr PERCHERON Olivier, Mr GRANIER Jean Marie, Mr BARRIE Hervé.

Secrétaire de séance : Mr BARRIE Hervé

Date de convocation : 24 mars 2014

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales précisant les modalités de fonctionnement de l'organe délibérant,

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune de Saint Michel de Lanès au sein du comité du Syndicat Lauragais Audois.

Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune au sein du Syndicat Lauragais Audois :

Délégué titulaire : Mr BARRIE Hervé

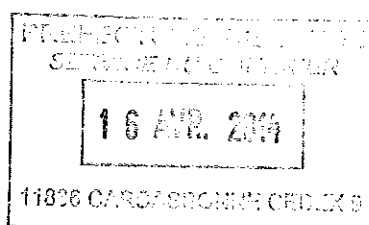
Délégué suppléant : Mr RIVIERE Alain

Le conseil municipal procède aux opérations de vote à scrutin secret.

- Est élu à l'unanimité, **Mr Hervé BARRIE** en tant que représentant de la commune de Saint Michel de Lanès au sein de l'organe délibérant du Syndicat Lauragais Audois ;

- Est élu à l'unanimité, **Mr RIVIERE Alain** en tant que délégué suppléant au sein de l'organe délibérant du Syndicat Lauragais Audois.

Pour extrait conforme, à Saint Michel de Lanès, le 29 mars 2014



Le Maire,
Thierry LEGUEVAQUES

